



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 124 – 4 août

Faits saillants

- Perte de 13,2 Mds CHF au 2^{ème} trimestre pour la BNS
- Poursuite du ralentissement de l'inflation
- Première vague de licenciements chez Crédit Suisse

Macroéconomie

Inflation : En juillet, l'indice des prix à la consommation (IPC) mesuré par l'Office fédéral de la statistique (OFS) a enregistré une hausse de +1,6 % en glissement annuel (juin : +1,7 %) et une baisse de -0,1 % en glissement mensuel (juin : +0,1 %). La diminution de l'IPC en rythme mensuel s'explique par la baisse des prix de l'habillement (dans le contexte des soldes), des tarifs du transport aérien et des voyages internationaux. En rythme annualisé depuis juillet 2021, l'inflation atteint 2,5 % et se maintient ainsi sur une tendance supérieure à la cible de stabilité des prix de la Banque nationale suisse (<2 %). Les analystes continuent donc d'anticiper un relèvement de 25 points de base du taux directeur de la BNS lors de sa prochaine décision de politique monétaire en septembre.

Fiscalité : Dans une étude intitulée « *Progression à chaud. Pour la suppression d'une inconnue fiscale* », le think tank libéral Avenir Suisse attire l'attention sur un phénomène « automatique » de hausse des impôts consécutive à l'augmentation du pouvoir d'achat. Alors que la progression des impôts « à froid » (celle liée à l'inflation) est compensée chaque année par l'adaptation des tranches des barèmes fiscaux, la progression à chaud (celle liée à la croissance des salaires réels) ne l'est pas. Cela engendre, in fine, une croissance des recettes fiscales plus que proportionnelle à celle des revenus et une hausse de la quote-part fiscale. Pour les auteurs, ce déséquilibre pourrait être corrigé en introduisant une adaptation des barèmes fiscaux à l'indice des salaires nominaux.

Entreprises : L'étude des performances des entreprises cotées en bourse « *Crux of Capitalism* » de l'Université de Saint-Gall révèle que les entreprises suisses ont été particulièrement résilientes faces aux crises ces vingt dernières années. Ni la crise financière de 2008, ni la crise du Covid-19 n'ont durablement mis un frein à la croissance de leurs profits, et la comparaison entre leurs bénéfices et la taille de leurs actifs ou de leurs chiffres d'affaires révèle que les entreprises suisses se sont révélées nettement plus rentables que celles d'Allemagne, de France et d'Italie. L'augmentation continue de leur création de valeur s'explique toutefois en large partie par le poids des trois plus grandes multinationales du pays, Roche, Novartis et Nestlé, qui ont généré à elles seules entre 61 et 83 % des bénéfices économiques cumulés de toutes les entreprises helvétiques cotées lors des deux dernières décennies.

Secteur financier

Banque centrale : Alors qu'elle avait enregistré un résultat positif de 26,9 Mds CHF au 1^{er} trimestre 2023, la BNS a accusé une perte de 13,2 Mds CHF au 2^{ème} trimestre, réduisant ses bénéfices du 1^{er} semestre à 13,7 Mds CHF. Si le résultat semestriel a été soutenu par un bénéfice de 900 M CHF issu des versements d'intérêts, essentiellement liés aux liquidités d'urgence fournies à Crédit Suisse et UBS, les hausses de taux d'intérêt des autres banques centrales ont réduit la valeur du portefeuille obligataire de la BNS alors que l'appréciation nominale du franc

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 04/08	Var. vs 28/07
EUR/CHF	0,9601	+0,7 %
USD/CHF	0,8775	+2,5 %
SMI	11 096	-2,0 %
Taux 10a	1,042 %	+11 pb

suisse pesait en parallèle sur ses positions en devises étrangères, la BNS ayant enregistré des pertes de 8,1 Mds CHF sur ces dernières (pour un total de 742 Mds CHF).

Crédit Suisse: Dans le sillage de l'annonce fin juin de la volonté d'UBS de supprimer jusqu'à 35 000 emplois à terme dans le nouveau groupe combiné à la suite du rachat de Crédit Suisse, les premiers licenciements dans les structures de l'ancienne deuxième banque suisse ont débuté. L'entité CS a ainsi procédé fin juillet à une première vague de suppressions d'emplois au niveau mondial dans la banque d'investissement et l'unité marché des capitaux, se soldant par le licenciement de 200 banquiers d'affaires et la fermeture de la succursale de CS à Houston. Deux nouvelles vagues de licenciement sont attendues en septembre et octobre prochain. Fin 2022, les deux établissements bancaires affichaient des effectifs cumulés de 120 000 salariés, mais plusieurs milliers ont depuis pris l'initiative de quitter leurs fonctions.

Le nombre de plaignants ayant formulé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) concernant l'amortissement des obligations AT1 de Crédit Suisse d'une valeur totale d'environ 16 Mds CHF par l'autorité de régulation des marchés financiers (Finma) dans le cadre de l'acquisition de la banque par UBS le 19 mars dernier continue de croître. Le TAF recense désormais 3 000 requérants, la plupart des plaintes ayant été déposées de manière regroupée (320 recours). Dans le même temps, le nombre de cadres de Crédit Suisse recourant contre la suppression des bonus prévue par le plan de sauvetage est également en hausse : le TAF indique avoir reçu 5 recours de la part d'une soixantaine de demandeurs.

Cybersécurité: Une étude de Mastercard sur la cybersécurité dans le secteur financier suisse pointe les défaillances des sociétés financières helvétiques en matière de protection contre les risques cyber : ces entreprises seraient nombreuses à utiliser des logiciels obsolètes, à disposer de systèmes de gestion de contenu insuffisamment protégés et à dépendre de systèmes réseaux non sécurisés. A titre d'exemple, 65 % des entreprises ayant participé à l'étude avaient recours à des certificats de cryptage de leurs sites web expirés ou non valables.

Secteurs non financiers

Tourisme: Sur les 4 premiers mois de l'année 2023, la Suisse s'est hissée au rang de 2^{ème} pourvoyeur de recettes touristiques internationales en France avec 1,9 Md EUR de dépenses, en hausse de + 30 % par rapport à la période pré-Covid (janvier-avril 2019). Au total, les recettes touristiques internationales en France entre janvier et avril 2023 se sont élevées à 17,3 Mds EUR, dépassant celles réalisées sur la même période en 2019 de +19 %.

Energie: Afin d'éviter le risque de pénuries d'électricité hivernales dans les années à venir, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a lancé le premier appel d'offres pour des centrales thermiques de réserve après 2026. Actuellement, les centrales complémentaires, dont les contrats s'arrêteront au printemps 2026, représentent une puissance totale de 446 MW. L'appel d'offre vise à constituer une réserve de puissance minimale de 400 MW dans des centrales fonctionnelles qui seraient activées en cas d'urgence du 1^{er} décembre au 31 mai, de 2026 à 2041 (15 ans). En raison des incertitudes sur le développement des énergies renouvelables en Europe et de la hausse prévue de la demande en électricité pour répondre aux besoins croissants de l'économie, l'autorité de régulation de l'électricité (ElCom) a, quant à elle, recommandé la constitution d'une réserve thermique de 700 à 1 400 MW d'ici 2030 pour sécuriser davantage l'approvisionnement électrique. L'Elcom a par ailleurs chargé le gestionnaire du réseau électrique Swissgrid de revoir son analyse de la stabilité de l'approvisionnement en électricité à horizon 2025.

A l'issue de 25 années de procédures, la première éolienne du parc de Sainte-Croix (Valais) vient d'être érigée. Le parc éolien valaisan, qui comptera 6 turbines, devrait entrer en exploitation d'ici la fin de l'année, portant le nombre total d'éoliennes en Suisse de 41 à 47. Le retard considérable de la Suisse sur l'énergie éolienne est lié à la lenteur des procédures ainsi qu'à une forte opposition des associations de défense des paysages et de la faune. Malgré une volonté politique pour insuffler une nouvelle dynamique aux projets éoliens, cette énergie ne semble promise qu'à un avenir modeste sur le territoire helvétique.

Au Liechtenstein, alors que le ministre de l'Economie projetait d'établir une interdiction totale des chauffages fossiles (mazout, gaz) et l'obligation d'installer des panneaux solaires sur les toits des habitations, les fortes critiques émanant de la population et des milieux d'affaires ont contraint le gouvernement à revoir

significativement son projet de loi. Le texte, qui sera discuté au Parlement dès la fin de la pause estivale, a remplacé l'interdiction par un taux minimum de chaleur produite à partir de sources renouvelables fixé à 10 %. Le soutien au nouveau projet devrait suffire à son adoption.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Raph DENIS

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay

x